



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 3 juin 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur ainsi qu'à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

En favorisant la mobilité des jeunes, le programme Erasmus+ contribue au développement de compétences transversales, au renforcement du sentiment d'appartenance européenne et à l'ouverture interculturelle de ses participants. Il intègre à ce titre une dimension d'inclusion et de diversité, avec des mécanismes dédiés aux participants disposant de moins d'opportunités — qu'il s'agisse de personnes en situation de handicap, confrontées à des obstacles socio-économiques, géographiques, culturels ou éducatifs.

Dans le contexte européen actuel — marqué par de nouveaux défis géopolitiques, des pressions économiques croissantes et des enjeux de cohésion sociale — la question de l'investissement dans la jeunesse et dans la formation apparaît comme un levier essentiel pour renforcer la cohésion européenne. C'est dans cette perspective que le Cercle Erasmus+ français plaide en faveur d'un doublement du budget du programme pour la période 2028–2034, estimant que les moyens actuels ne sont plus à la hauteur des défis auxquels l'Europe est confrontée.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur ainsi qu'à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Quel est le nombre de participants luxembourgeois au programme Erasmus+ pour chaque année de la période 2020 à aujourd'hui, ventilé par secteur — enseignement et formation professionnels (EFP), enseignement supérieur, secteur de la jeunesse, etc. ?
- *Les Lignes directrices de mise en œuvre de la Stratégie d'inclusion et de diversité d'Erasmus+ et du Corps européen de solidarité*, adoptées en 2021, prévoient des dispositions spécifiques en faveur des participants ayant moins d'opportunités. Comment le gouvernement évalue-t-il la mise en œuvre de cette stratégie au Luxembourg, et quels progrès ont été accomplis depuis son adoption ?

- Quels mécanismes de suivi et d'évaluation qualitative le gouvernement a-t-il mis en place pour s'assurer que les dispositifs d'inclusion prévus par le programme atteignent concrètement les publics cibles ? Existe-t-il des indicateurs spécifiques permettant de mesurer l'accessibilité effective du programme pour les profils les moins représentés ?
- Quelle est la position du gouvernement luxembourgeois quant à une augmentation substantielle du budget d'Erasmus+ pour la période 2028–2034, et le Luxembourg entend-il porter cette revendication au niveau européen, notamment dans le cadre des négociations sur le prochain cadre financier pluriannuel ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Dan Biancalana

Député